

MAIRIE DE MULSANNE

Conseil Municipal du 21 Mars 2011 - Compte rendu

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire a proposé d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre et du tsunami qui viennent de frapper le Japon.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire a informé des décisions de non préemption prises depuis le dernier conseil.

A leur demande, le Maire a autorisé un parent d'élèves des écoles Flora Tristan et Paul Cézanne à siéger au conseil municipal. Ce conseil municipal était convoqué pour traiter du seul point :
- l'avenir des écoles.

L'adjointe aux affaires scolaires a rappelé les motivations qui ont conduit la municipalité à engager une réflexion sur l'évolution des écoles.

Le groupe de travail mis en place le 13 décembre 2010, avait fait le choix de travailler sur deux scénarios :

- Primarisation des écoles (deux écoles de la petite section maternelle au CM2),
- Spécialisation des écoles (une école élémentaire et une école maternelle).

Les travaux ont portés sur :

- le temps scolaire,
- le temps périscolaire,
- la vie locale.

L'affectation des locaux, dans chaque cas, a été étudiée par les enseignants et les élus municipaux.

Les résultats des travaux du groupe de travail ont été synthétisés dans des tableaux présentant les avantages et les inconvénients de chaque solution pour :

- les parents d'élèves,
- les enseignants de maternelle,
- les enseignants d'élémentaire,
- les élus municipaux.

Les remarques formulées par les assistantes maternelles et les parents d'enfants scolarisables à la rentrée prochaine ont été présentées.

L'affectation des locaux pour chaque scénario a été explicitée. Des études de détails complémentaires sont à mener avec les enseignants.

Le résultat des votes des conseils d'écoles a été porté à la connaissance des conseillers municipaux. Il a été précisé que l'inspectrice de l'éducation nationale et les représentants de la mairie n'avaient pas pris part au vote des conseils d'écoles.

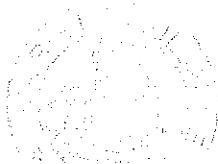
Après débat, le Maire a proposé de voter à bulletin secret sur ce sujet délicat. Plus du tiers des conseillers a émis un avis favorable.

Le projet de primarisation a obtenu 26 voix et le projet de spécialisation 3 voix.

Le résultat du vote sera communiqué dès le mardi 22 mars à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Séance levée à 22h

Information : Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 20 avril. A 20h



Le Maire,
Jean-Claude FERRÉ